

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Les caractéristiques de la protection civile à Genève

Le canton de Genève constitue un cas spécial au point de vue protection civile et qui tient au fait que l'agglomération urbaine est composée de plusieurs villes et communes qui s'imbriquent étroitement. Ces villes et communes ayant chacune leur propre organisme de protection civile, ce qui est conforme à la loi fédérale. Toutefois, et afin d'éviter des doubles emplois les organismes en question ne jouissent pas d'une complète autonomie. C'est ainsi par exemple que d'entente entre les organes politiques intéressés, il n'existe qu'un seul centre d'instruction pour le canton, celui de Bernex. Et c'est là que tous les hommes affectés à la protection civile suivent le cours de base, sous la houlette d'instructeurs professionnels cantonaux. Il y a là une solution de bon sens, sur le plan économique et qui sert grandement l'unité de l'instruction. Etant bien entendu que les exercices annuels de deux jours ont lieu dans les communes respectives, et entièrement sous la responsabilité des chefs locaux. Il vaudrait d'ailleurs la peine d'aller plus loin dans ce qui caractérise la protection civile genevoise, et par exemple en ce qui concerne les «groupements de sécurité» qui — formés par les Services Industriels de Genève — dépendent de l'organisme cantonal, comprenant un certain nombre de formations pouvant venir renforcer les organismes locaux si la nécessité s'en fait sentir.

Mais tout ceci mériterait un long développement, et ce n'est pas notre dessein aujourd'hui, le but de ce préambule étant de mieux comprendre les explications qui nous ont été fournies par M. Roger Jourdan, chef du service PC de la ville de Genève (qui constitue une des 14 communes astreintes actuellement, en même temps que le noyau de l'agglomération urbaine auquel nous avons fait allusion plus haut) quant à l'état actuel de l'organisme dont il est le chef local adjoint.

Ville de Genève

Chef local, M. Roger Méroz, secrétaire général du Conseil administratif de la ville de Genève, chef local adjoint et chef de service, M. Roger Jourdan.

Instruction

Le centre d'instruction de Bernex a organisé l'an dernier pour la ville de Genève sept cours d'introduction et d'exercices, trois cours de cadres, huit cours d'introduction pour OPE, deux cours pour chefs OPE et adjoints.

La ville de Genève a organisé pour sa part 23 exercices de deux jours, dans les divers services et OPE ayant touché 1200 personnes.

Pour 1972, 30 de ces exercices s'échelonnent au long de l'année avec une participation de 2000 personnes, dont un certain nombre de femmes. Les repas pendant les exercices sont assurés par le service municipal PC.

Effectif

Etat-major 12; chefs d'îlots, chefs d'immeubles et réserve 851; sapeurs-pompiers, chefs de section et de groupes, sapeurs-pompiers et pionniers 475; sanitaires: 35 médecins, 36 chefs de groupes, 368 sanitaires hommes et 51 femmes, au total 490; aide aux sans-abri 57. OPE, chefs, adjoints, hommes et femmes des divers services 1054.

Personnel en attente 40.

Ce qui représentait, au début de l'année, 2979 hommes et femmes instruits.

Matériel et véhicules

La dotation en matériel est très importante. L'atelier du service a monté deux groupes électrogènes mobiles de 28 KVA permettant de nombreuses utilisations.

Le parc des véhicules s'est augmenté de deux éléments de quinze places. Ce qui porte à 9 le nombre de véhicules à bande jaune portant l'inscription «Protection civile». Ceci constitue une bonne information, ces véhicules étant mis à disposition des divers services de la ville en temps normal.

Constructions et installations

Le bureau d'études techniques s'attache à un plan général, ainsi qu'à l'exécution d'un certain nombre d'installations importantes, dont celle de Geisendorf, qui est visitée par de nombreux spécialistes.

Les installations terminées ont été mises à disposition de diverses institutions civiles et militaires, ce qui a fait 3774 nuitées pour 1971.

Sinistres et catastrophes

Dès le début, les responsables PC de la ville de Genève se sont attachés à mettre au service de la collectivité — en cas de sinistre ou catastrophe, ou encore lors de manifestations importantes — leur installations, leur personnel et leur matériel.

Et la liste est déjà longue des interventions fort diverses, qui ont pu être réalisées grâce aux mesures suivantes:

- piquet assuré par le personnel du service et fonctionnant 24 heures sur 24;
- centrale d'alarme au siège du service;
- fichier de quelque 3000 personnes instruites, avec numéro de téléphone de jour et de nuit;

— place de mobilisations une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite.

La conclusion étant la suivante: La protection civile est apte en tout temps et dans le délai le plus court possible à se porter au secours de notre population en toute circonstance!

Il nous a paru intéressant d'exposer les mesures prises dans une cité importante de Romandie en ce qui concerne la sauvegarde des gens et des biens, et nous remercions MM. R. Méroz et R. Jourdan et leurs collaborateurs immédiats d'avoir bien voulu nous fournir les explications ci-dessus.

(J. C.)

Canton de Neuchâtel

Association des chefs locaux

Assemblée générale du samedi 3 juin 1972

L'assemblée générale de printemps, réservée plus particulièrement aux affaires administratives, avait lieu samedi 3 juin dernier dans le charmant village des Brenets, à l'hôtel de la Couronne. Sous la présidence de M. André Furrer, chef local à Marin, l'assemblée débute par des souhaits de bienvenue aux invités parmi lesquels figuraient MM. Gaston Dubois représentant l'Autorité communale, Pierre Blandenier, adjoint du chef cantonal, Fernand Burri, chef instructeur, Fernand Martin, président de l'Association cantonale de protection civile et nos deux membres d'honneur Gabriel Jaccard et Marius Stragiotti. La bienvenue fut également souhaitée à trois nouveaux chefs locaux, MM. René Germanier, Neuchâtel, Michel Jaccard, Le Landeron et Willy Baumann, futur chef de Corcelles; nous formons nos meilleurs voeux pour que leur nouvelle activité leur donne pleine et entière satisfaction.

Quelques instants de silence furent observés à la mémoire de MM. Robert Olivier, chef local de Neuchâtel et Marcel Robert, chef local de Colombier, décédés à fin 1971.

La partie administrative débute par la présentation des rapports d'activité et de caisse qui furent approuvés par l'assemblée. Diverses propositions ayant été faites en vue d'augmenter la cotisation annuelle, un sondage sera effectué auprès de tous les chefs locaux du canton. En possession des réponses, il nous sera alors possible de prendre une décision à ce sujet.

M. Germanier est élu au comité en remplacement de M. Olivier.

Le point principal de l'ordre du jour fut certes la discussion générale qui permit à chacun de s'exprimer librement sur

les importants problèmes qui nous préoccupent. Le débat fut des plus intéressants; de nombreuses questions furent posées aux représentants de l'Office cantonal. M. Blandenier présenta l'évolution actuelle non sans avoir fait auparavant un tour d'horizon des activités diverses de nos organismes. Il apporta quelques renseignements sur les ordonnances de mise sur pied et des contrôles. Quelques sujets importants furent discutés: l'obligation des personnes privées de prévoir des abris dans tout nouvel immeuble alors que les communes ont entière liberté pour les ouvrages du dispositif de protection civile lors de constructions de bâtiments administratifs, collèges, etc.

Certains chefs locaux se demandent qui serait capable d'utiliser l'important matériel des sapeurs-pompiers de paix en période de mobilisation, car il ne faut pas oublier que la majorité des hommes incorporés sont astreints au service militaire. Des échanges d'idées sur de nombreux problèmes mineurs occupèrent encore une bonne partie de la matinée. Avant de conclure, le président Furrer fit un bref exposé sur les exercices de protection civile organisés à Marin les soirs des 29 et 30 mai dernier, en vue de mettre sur pied un dispositif opérationnel avec le personnel instruit. Il commenta l'expérience faite, expérience qui s'avéra des plus concluantes.

M. Dubois apporta le salut des autorités communales et M. Martin s'exprima au nom de l'Association cantonale de protection civile. Les participants se rendirent ensuite par bateau au Saut-du-Doubs où un excellent repas leur fut servi dans un site enchanteur, par un temps magnifique.

Cette rencontre des chefs locaux fut des plus positives; elle permit à la majorité d'entre eux, non professionnels, d'ob-

tenir des enseignements des plus utiles. Un grand merci encore aux Autorités communales des Brenets ainsi qu'au chef local pour leur chaleureux accueil.

J.-P. Fasnacht

Canton de Vaud, bonne nouvelle pour le Centre cantonal d'instruction

C'est avec un grand plaisir que nous avons reçu de M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal vaudois de la protection civile, la nouvelle suivante: «Dans sa séance du 15 mai 1972, le Conseil d'Etat a repris le problème du maintien des crédits nécessaires à la construction du centre cantonal d'instruction de la protection civile, dans les budgets d'investissement dès 1973. Ainsi, et après sept ans de travail intensif nous arrivons enfin au but que nous nous sommes fixés.»

Commune de Lausanne

En complément de ce que nous apprend le chef de l'Office cantonal vaudois PC, le chef local de la commune de Lausanne, M. Roger Parisod, nous apporte les renseignements suivants:

Instruction

En attendant de pouvoir disposer d'un centre communal dont l'étude actuellement en cours prévoit l'implantation au nord de Montheron-sur-Lausanne, nous avons organisé, dans le courant du mois d'avril, deux cours d'introduction du service sanitaire. Les participants, au nombre de 105, furent animés d'un bon esprit de collaboration et firent preuve de beaucoup d'intérêt.

Le programme d'instruction de cet automne comprend:

- un cours d'introduction sapeurs pompiers de guerre pour le transport d'eau, problème particulièrement ardu;
- quatre rapports d'information et d'incorporation d'une durée de deux jours chacun.

Le nombre de participants sera de l'ordre de 50 à 60 par cours et rapport.

Collaboration

Lors de la Fête à Lausanne, les 30 juin et 1er juillet 1972, notre Organisme local a mis sur pied deux postes sanitaires dont il a assuré le service en collaboration avec des médecins de la Polyclinique universitaire, la Brigade sanitaire de police, des infirmières de la Direction des écoles et des détachements sanitaires du dispositif communal «catastrophe».

L'organisation de ce service sanitaire a nécessité l'engagement, en rotation, de 50 personnes, dont 30 de la Protection civile.

Cette activité a donné l'occasion à ces dernières de mettre en pratique l'instruction reçue dans les cours.

Psychologiquement et dans l'intérêt de la cause, l'aide de la Protection civile en pareilles circonstances est judicieuse et rentable.

Ainsi, et malgré des conditions difficiles les responsables vaudois PC s'efforcent de mettre en valeur leur organisation, et en tant que président de la commission romande d'information nous ne pouvons que nous réjouir que bientôt le canton de Vaud puisse participer à part entière à l'effort fait dans nos cantons d'expression française en faveur de la protection civile.

John Chevalier

Exposition de protection civile à Vevey

Une exposition du matériel de la protection civile se déroulera à Vevey, du 22 au 28 septembre 1972. De façon à ce qu'elle puisse être vue par un maximum de gens de Vevey, Corseaux et Corsier (communes qui forment un seul organisme local), elle aura lieu sous la Grenette, place du Marché, et pourra

être visitée à n'importe quel moment de la journée.

Tout le matériel remis à ce jour aux organismes locaux sera disposé de manière à simuler une intervention dans les décombres; l'exposition tend moins à expliquer ce qu'est la protection civile qu'à montrer à la population ses

possibilités de porter secours en cas de catastrophe.

Les organisateurs en sont l'organe directeur local sous les auspices des Municipalités, avec la précieuse collaboration de l'Office fédéral de la protection civile et de l'Union suisse pour la protection des civils.

L'exposition sera complétée par des éléments placés dans des vitrines de certains grands commerces de la ville.

Feuchtigkeitsschäden?

beheben und vermeiden mit dem

roth-kippe-Entfeuchter

Zur Entfeuchtung und Trockenhaltung von Zivilschutzräumen, Lagern aller Art, unterirdischen Räumen, Archiven usw.

- vollautomatisch
- anspruchlos
- leistungsstark
- Schweizer Fabrikat
- ohne Chemikalien
- ohne bauliche Veränderung
- Anschluss an jede 220-V-Steckdose
- für Temperaturen von plus 5–36 °C

Verlangen Sie unverbindlich ein Probegerät oder unsere fachliche Beratung

roth-kippe ag

Schaufelbergerstrasse 44, 8055 Zürich
Tel. (01) 541535